



VILLE DE MARCKOLSHEIM

RÉGION ALSACE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 24

SEANCE DU 04 FEVRIER 2010

Sous la présidence de Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric , Maire.

Etaient présents : M. HAEFFELI Jean-Marie, Mme OBER Claudine, Mme GREIGERT Catherine, M. GAUTIER Marc, Mme ERARD Christelle, M. MULLER Jean-Claude, M. SEILLER Jean-Paul, Mme BERNARD Christiane, M. ARNOLD Jean-Pierre, M. SIMLER Gérard, M. LACOMBE Gérard, Mme CUCUAT Patricia, Mme SCHWEIN Danièle, Mme WEYH Françoise, Mme WEBER Fabienne, M. ELTER Michèle, M. GEBHARTH Alain, Mme DOÏMO Marie-Odile, Mme SPIEGEL Virginie, M. WEBER Gilles, M. BOSCHERO Bruno, Mme KOCH Claudia, M. SCHUNCK Yann.

Etait absent excusé : M. PIVARD Philippe a donné procuration à M. HAEFFELI Jean-Marie, Mme KREM Audrey a donné procuration à M. BOSCHERO Bruno, M. JOOST Fabrice a donné procuration à M. SCHUNCK Yann.

==

DELIBERATION : 2010 -10

Objet : **RETROCESSION TERRAIN ZONE D'ACTIVITES MAGINOT**
Section 64 – Parcelle 292

Vu l'acte de vente en date du 20 août 2004 stipulant que la Commune cède à la SCI BAIMO EUROPE représentée par Monsieur Arno Baumann un terrain cadastré section 64 n° 292 d'une superficie de 25 ares sis rue de Turenne pour le prix de 19 075 euros ;

Considérant la clause inscrite dans l'acte de vente précisant que l'acquéreur s'engage à édifier, sur le terrain, dans un délai de deux ans, une construction non affectée à l'habitation, clause non respectée à ce jour ;

Le conseil municipal, après délibération,

➤ *décide*, à l'unanimité, de faire valoir la clause de résolution insérée dans l'acte de vente,

accepte la rétrocession de la parcelle initialement cédée par la commune et cadastrée section 64 n° 292,

vote les crédits au budget communal,

habilite le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette procédure.

==--==

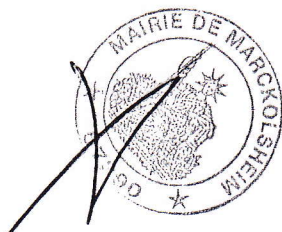
nt signé tous les conseillers présents à la séance.

our extrait conforme,

Marckolsheim, le 05 février 2010

e Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



SOUS-PREFECTURE

24 MARS 2010

SÉLESTAT-ERSTEIN